



MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 488-2026 CONCERNANT LES UNITÉS D'HABITATION ACCESSOIRES MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE N° 264-2008

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 3 AOÛT 2026, le Conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest a adopté le projet de Règlement numéro 488-2026 concernant les unités d'habitation accessoires modifiant le règlement sur le zonage N° 264-2008 ;
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 14 SEPTEMBRE 2026 à 19 h 30 dans la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville situé au 9, chemin Town Hall à Bolton-Ouest.

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou une personne désignée par celui-ci expliquera le projet de règlement ainsi que les impacts de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet. Les personnes qui le désirent pourront soumettre leurs commentaires, mémoires ou témoignages par écrit jusqu'au jeudi 10 SEPTEMBRE 2026;

3. Le règlement 488-2026 modifie le Règlement sur le zonage N° 264-2008 de la Municipalité de Bolton-Ouest afin d'assurer sa concordance avec le nouvel article 101.2 de la LPTAA, introduit le 25 mars 2025. Il ajoute un article 14.1.6 interdisant l'ajout ou la construction de tout bâtiment comportant un logement sur une superficie de lot bénéficiant d'un droit acquis à l'utilisation résidentielle en zone agricole permanente, sauf dans les cas et conditions prévus par règlement en vertu de l'article 80 de la LPTAA ou avec l'autorisation de la CPTAQ. ;
4. Ce projet ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire;
5. Ce projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 9, chemin Town Hall, Bolton-Ouest, du lundi au jeudi entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h ou sur rendez-vous les vendredis ;
6. Toute question peut être adressée au responsable de l'urbanisme à l'adresse suivante : inspection@bolton-ouest.ca.

DONNÉ À BOLTON-OUEST, CE 2^E JOUR DE SEPTEMBRE 2026.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

02 SEP. 2026
Nicolas Turgeon
Nicolas Turgeon-Morin
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Nicolas Turgeon-Morin, Directeur général greffier-trésorier, de la Municipalité de Bolton-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil ce DEUXIÈME JOUR DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX entre huit heures trente et dix-huit heures.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE DEUXIÈME JOUR DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX.

Nicolas Turgeon
Nicolas Turgeon-Morin
Directeur général greffier-trésorier